

Rassemblement CGT au Havre contre la répression syndicale

Le 21 janvier, nous étions au Havre avec plus de 200 membres de la CGT havraise, dont une très grosse et impressionnante délégation de dockers, qui manifestaient devant le commissariat de police, rue du Colonel Fabien. Plusieurs représentants de la CGT rouennaise y étaient aussi, dont le secrétaire de l'UD 76, le défenseur des salariés, des délégations de grandes entreprises telles que Renault Cléon, des transports et des UL de Rouen et de l'agglomération.



Tentatives d'intimidation de syndicalistes

Il s'agissait de protester contre la convocation des deux secrétaires généraux de l'Union Locale, Renald Kubecki et Jacques Richer, qui ont dû justifier de leurs prétendus agissements durant les manifestations du 15 janvier dernier face aux locaux de SPB, courtier en assurances. Deux plaintes pour violences avaient été déposées par la direction de SPB, via leur huissier de justice, pour de soi-disant dégradations (autocollants sur les vitres et plantes renversées !). En fait, l'huissier en question, commissaire de police en retraite, avait d'emblée provoqué les camarades rassemblés en relevant les plaques d'immatriculation et pris des photos des manifestant-e-s. Il s'est plaint par la suite de coups et blessures et que son attaché-case aurait fini sur le feu de palettes... Les camarades du Havre ont démenti formellement.

Les secrétaires ont été priés, comme les cinq camarades de Roanne en novembre 2012, et avant eux Xavier Mathieu et cinq autres « Conti » en avril 2010, de se soumettre aux tests ADN comme des criminels. Ils ont eux aussi refusé catégoriquement !

Des camarades qui étaient rassemblés dans la rue le 15, ont été entendus comme témoins et nous avons donc attendu la décision du parquet devant les locaux de la police. Les camarades sont sortis à 18h, sans décision du procureur suite au refus de prélèvement ADN : affaire à suivre... Les dockers se disent en tout cas prêts à bloquer le port du Havre si des sanctions sont prises à l'encontre de leur camarades secrétaires !

Le conflit SPB en question

Le personnel souhaite « une revalorisation des salaires et une amélioration des conditions de travail », affirme Myriam Derraz, déléguée syndicale CGT. « La direction

a décidé une augmentation de 1,5 % pour les classes employées seules, alors que les revendications sont de 3 % pour les employés et de 2,5 % pour les cadres. Nous voulons tout simplement que l'employeur redistribue un peu les bénéfices qu'il génère. Il en fait énormément, c'est un secteur qui n'est pas touché par la crise. »

Une délégation de SPB a rencontré, lundi 20 janvier, Jean-Marie Guian, le PDG de la société, ainsi que d'autres membres de la direction, lors d'une médiation. Un accord entre les deux parties devrait être signé vendredi 24 janvier. Myriam Derraz confirme que le mouvement de grève est stoppé : *« La direction n'a pas voulu revenir sur l'augmentation des salaires, elle est à 1,5 %. Mais nous avons obtenu une prime exceptionnelle de 300 €. La fiche gestionnaire sera également expertisée et modifiée. Un nouveau logiciel sera mis en place pour que les salariés soient moins au téléphone. L'accord sera signé vendredi, d'ici là, nous levons l'avis de grève. »*

Fermetures d'usines, plans sociaux, répression syndicale, licenciements abusifs, accusations fallacieuses, tests ADN, criminalisation de l'action syndicale, rejet de la loi d'amnistie syndicale, attaque et dénigrement médiatique anti-CGT... : il est temps que les travailleurs/ses imposent eux-mêmes l'ordre social qui les servira, qui servira leurs intérêts et uniquement les leurs. Et notre parti doit être le parti de la classe outragée !

À nous d'organiser les collectifs dans les manifs CGT du 6 février pour l'interdiction des licenciements, où il sera clairement affirmé que tous ces outrages faits à notre classe doivent cesser !

Photo Sarah Duval, 76actu

Damien Lanchron, le 23 janvier 2014